



CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 14 décembre 2023

Responsable de service :
Sylvie BRECL

DÉLIBÉRATION N° 01

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVALT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Sophie DESPRÉS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

M. Jean-François RABEAU (donne procuration à Marie-Christine MILLAUD)
M. Patrick ROBIN, (donne procuration à Gérard-François BOURNET)
Mme Frédérique COSTANTINI, (donne procuration à Estelle QUERE)
Mme Agnès de BRUYN, (donne procuration à Sophie DESPRES)
M. Arnaud LATREUILLE, (donne procuration à Jacques GAREL)
M. Yan GENONET, (donne procuration à Hélène RATA)

Absente : Lisa TEIXEIRA

Secrétaire de séance : M Camille LAGRANGE

Date de convocation	07/12/2023
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	28

1. Mise à jour du tableau du Conseil Municipal (suite à la démission de M. Bertrand ELISE)

Vu la lettre de M. Bertrand ELISE, adressée à M. Le Maire et reçue le 13 octobre 2023, par laquelle il fait part de sa démission de son poste de conseiller municipal dès le 1^{er} décembre 2023,

Vu la lettre de Mme Génoveva PIQUERAS-NAVARRO, adressée à M. Le Maire et reçue le 15 novembre 2023, par laquelle elle fait part de sa démission de son poste de conseillère municipale,

Vu la lettre de M. Thierry KIEFFER, adressée à M. Le Maire et reçue le 22 novembre 2023, par laquelle il fait part de sa démission de son poste de conseiller municipal,

Vu la lettre de Mme Emilie BRADU, adressée à M. Le Maire et reçue le 29 novembre 2023, par laquelle elle fait part de sa démission de son poste de conseillère municipale,

Vu l'article L 2121-4 au CGCT qui stipule que la démission est effective dès la réception de la lettre de démission par le Maire qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat,

Vu l'article L 270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Considérant que Mme Génoveva PIEQUERAS-NAVARRO, a été nommée conseillère municipale et a démissionné en suivant,

Considérant que M. Thierry KIEFFER, a été nommé conseiller municipal et a démissionné en suivant,

Considérant que Mme Emile BRADU, a été nommée conseillère municipale et a démissionné en suivant,

Considérant que M. Vincent HEUSICOM est le suivant sur la liste, il est nommé conseiller municipal le 14 décembre 2023 et intègre ainsi le tableau du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

L'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du nouveau tableau du conseil municipal

Annexe n°01 : Tableau du conseil municipal

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Camille LAGRANGE
Secrétaire de séance